

13	Chemin M	Part sur CR n°12 sur la droite et s'arrête à la parcelle n°0982 Section C.	60	
14	Chemin N	Part de la VC n° 1 à la ROCHETTE-BORNE sur la droite, coupe la VC n°17 et s'arrête à la parcelle n°0418 Section C.	1195	
15	Chemin O	Part de la VC n° 1 à la ROCHETTE-BORNE sur la droite et rejoint la VC n°17.	190	
16	Chemin P	Part du CR n°17 dans la ROCHETTE-BORNE et s'arrête à la parcelle n° 0984 Section C.	78	
17	Chemin Q	Part de la VC n°1 sur la gauche à la ROCHETTE-BORNE et s'arrête à la parcelle n°1025 Section C.	375	
18	Chemin R	Part de la VC n°2 et s'arrête à la parcelle n°0290 Section C.	403	
19	Chemin S	Part de la VC n°2 et s'arrête à la parcelle n°0272 Section C.	58	
20	Chemin T	Part de la VC n°9 et s'arrête à la parcelle n°0121 Section C.	120	
21	Chemin U	Part de la VC n°9 et s'arrête à la parcelle n°0332 Section C.	23	
22	Chemin V	Part du CR n°21 et s'arrête à la parcelle n°0145 Section C.	42	
23	Chemin W	Part de la VC n°2 dans les THORTS et s'arrête à la parcelle n°0905 Section C.	70	
24	Chemin X	Part de la VC n°37 à la sortie des THORTS et s'arrête à la VC n°38	280	
25	Chemin Y	Part en continuité de la VC n°38 jusqu'à la limite communale avec PIERREFICHE.	782	
26	Chemin Z	Part du CR n°25 et s'arrête à la parcelle n°1074 Section C.	335	
27	Chemin A1	Part en continuité de la VC n°37 et s'arrête à la parcelle n°1114 Section C.	151	
28	Chemin B1	Part de la VC n°1, coupe la VC n°9 et s'arrête sur la VC n°4 avant la Bastide.	2175	
29	Chemin C1	Part de la VC n°4 en dessus la Bastide et s'arrête à la limite communale avec LANGOGNE.	455	
30	Chemin D1	Part du CR n°28 et s'arrête à la parcelle n° 0133 Section C.	1055	
31	Chemin E1	Part du CR n°28 et s'arrête à la parcelle n° 0055 Section C.	205	
32	Chemin F1	Part de la VC n°42 et s'arrête à la parcelle n°0089 Section C.	906	